



Conditions d'admission 2026-2027

Faculté des Sciences (FS)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Public cible : candidat hors union européenne non assimilé

L'assimilation vous donne accès aux modalités d'inscription définies pour les étudiants ressortissants de l'Union européenne. Veuillez vérifier si vous répondez à un [critère d'assimilation](#).

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#)

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). **Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.**

Critères académiques généraux pour le 1^{er} Cycle (Bachelier)

(y compris pour les candidats aux examens d'admission aux études universitaires) :

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
- **Les frais de dossier** doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- **L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- **La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.
- Les candidats HUE répondant aux [critères d'assimilation](#) doivent répondre aux critères des étudiants hors union européenne assimilés.



Conditions d'admission 2026-2027

- Critères de délai** : La demande d'admission doit être introduite **dans un délai de 5 ans après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger** (baccalauréat, diplôme d'Etat...). Ce critère ne s'applique que pour les étudiants qui n'ont pas encore obtenu au minimum un diplôme de 1er cycle.
- Critères de moyenne** : **Une moyenne de 13/20 au diplôme secondaire est requise** (en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » est requise au minimum. A défaut de mention et/ou de note, le dossier sera transmis à la Faculté). Par ailleurs, seules les notes A, B et C sont considérées comme suffisantes pour répondre au 13/20 dans les matières reprises au « Advanced Level – General Certificate of Education » (titre émis à l'issue des études secondaires supérieures dans le système éducatif britannique, dans certains pays du Commonwealth et d'autres pays). Le candidat ne peut avoir obtenu une note autre que A, B et C pour répondre aux critères académiques exigés pour l'admission au grade de bachelier.
- Critères de diplôme** : Avoir déjà obtenu au moment de l'introduction de la demande d'admission, **une décision d'équivalence*** au CESS donnant accès au cursus envisagé. Je dois veiller à fournir l'équivalence en cours de validité. Dans le cas d'une équivalence provisoire, en cours de validité, l'attestation visa permettant d'introduire la demande de visa auprès du consulat compétent ne sera délivrée qu'après réception de la preuve que le nécessaire a été entrepris pour obtenir l'équivalence définitive.

Exceptions à cette règle :

- le candidat HUE résidant sur le territoire belge (n'ayant pas besoin d'un VISA d'études) pouvant être admis sous réserve de la réussite du DAES ou de l'examen d'admission aux études de 1er cycle de l'enseignement supérieur.

*** L'avis des experts n'est pas une décision d'équivalence, ni une équivalence provisoire.**

Critères académiques spécifiques à la Faculté des Sciences

Les cours prévus au 1^{er} quadrimestre débutent le 15 septembre. De nombreux cours sont évalués de manière continue et ce, dès les premières séances. Aucune faveur ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre. Pour le bon déroulement de vos études, nous vous conseillons de nous rejoindre dès la rentrée.

Etant donné que le dossier d'admission fera l'objet d'une analyse et d'une évaluation par le jury, aucune demande de valorisation ou de dispense sur la base du parcours académique ou professionnel ne pourra être introduite par l'étudiant après son inscription à l'UMONS.

Cycle d'études : BAB1 (bachelier Bloc 1) :



Conditions d'admission 2026-2027

Critère de moyenne : Une **moyenne de 13/20** au diplôme secondaire est requise.

Critère de délai :

- La demande d'admission doit être introduite dans **un délai de 5 ans** après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger (baccalauréat, diplôme d'Etat...). Ce critère s'applique **à tous les étudiants**, même ceux ayant obtenu un diplôme de 1er cycle ou de 2^e cycle.
- L'étudiant **ne peut pas avoir déjà pris plus de trois inscriptions** dans l'enseignement supérieur dans le même cycle d'études (1^{er} cycle de bachelier ou correspondant) durant les 5 dernières années académiques, **sans que celles-ci n'aient mené à l'obtention d'un diplôme**.

Cycle d'études : AU-DELA du bloc 1 du cycle de bachelier :

Critère de moyenne :

- Une **moyenne de 13/20** au diplôme secondaire est requise.
- Pour les étudiants ayant déjà **réussi au moins 2 années d'études supérieures** consécutives d'un même cursus à l'étranger (bulletins ou relevés de notes à l'appui) ou ayant déjà obtenu un **diplôme de 1er cycle** à l'étranger, **une moyenne de 12/20 par année d'études réussie** est requise.
- Les demandes d'admission ne seront **pas prises en compte si une seule année d'étude supérieure a été suivie** dans un cursus à l'étranger. Le jury se réserve le droit de refuser de prendre en considération des années d'études réussies si la moyenne de chaque année d'études n'est pas au moins égale à 12/20 ou si les programmes de ces études sont trop éloignés de la formation demandée.

Critère de délai :

- La demande d'admission doit être introduite dans **un délai de 5 ans** après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger (baccalauréat, diplôme d'Etat...). Ce critère s'applique **à tous les étudiants**, même ceux ayant obtenu un diplôme de 1er cycle ou de 2^e cycle.
- L'étudiant **ne peut pas avoir déjà pris plus de quatre inscriptions** dans l'enseignement supérieur dans le même cycle d'études (1^{er} cycle de bachelier ou correspondant) durant les 5 dernières années académiques, **sans que celles-ci n'aient mené à l'obtention d'un diplôme**.